



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nom de l'organisation (XXXXX)**

**Comité des finances et de la vérification (CFV)**

### **Mandat**

#### **Raison d'être :**

La raison d'être du Comité des finances et de la vérification est la suivante :

- ☒ D'assurer une surveillance efficiente et efficace des opérations financières de XXXXX.
- ☒ De superviser tous les aspects de la gestion financière de XXXXX, dont les rapports financiers mensuels, le processus de budgétisation et la vérification de fin d'année.
- ☒ D'assurer que les contrôles financiers soient respectés et que tout écart soit communiqué au Conseil d'administration.
- ☒ De prendre des décisions *ad hoc* ayant des implications financières.
- ☒ D'assurer que les rapports attendus soient soumis à temps à TOUS les bailleurs de fonds, le cas échéant.

#### **Composition :**

Le Comité de finances et vérification sera composé d'au moins (3) membres du Conseil d'administration.

La Présidente/le Président du Conseil d'administration ainsi que la Directrice générale/le Directeur général, en tant que membres de droit du Conseil d'administration, peuvent participer aux réunions du CFV. Cependant, en tant que membres de droit, La Présidente ou le Président

du Conseil d'administration ainsi que la Directrice générale ou le Directeur général ne comptent pas aux effets du quorum et devront s'abstenir de voter.

La période de service des membres du Comité sera d'un an, se terminant à la date de l'Assemblée générale annuelle du Conseil d'administration, ou à une autre date s'il en est décidé.

### **Responsabilités :**

- ☐ Formuler des recommandations pour Approbation par le Conseil d'administration et rendre des rapports sur les éléments suivants :

- Le budget de fonctionnement annuel.

- Les dépenses d'immobilisation.

- La nomination des vérificateurs.

- La mise à jour des politiques en matière de finances.

- Les investissements.

- ☐ Informer le Conseil d'administration et formuler des recommandations sur :

- Des questions relatives à la planification financière et aux rapports financiers.

- Les rapports financiers intermédiaires.

- Tout écart par rapport aux contrôles financiers internes.

- La gestion des risques financiers.

- ☐ Évaluer et recommander des projets de construction, de rénovation, de planification des immobilisations, et en réponse à d'autres besoins en matière d'infrastructure, le cas échéant.
- ☐ Recommander des changements plus amples aux politiques ayant un impact financier, au besoin.
- ☐ Des tâches *ad hoc* telles qu'assignées par le Conseil d'administration.

### **Réunions :**

Le Comité se réunira au moins quatre (4) fois par année.

Les deux tiers des membres du Comité ayant le droit de vote constitueront le quorum.

### **Reddition de comptes :**

Le Comité présentera au Conseil d'administration des rapports sur ses discussions, en format oral ou écrit, lors de la réunion du CA qui suit la dernière réunion du Comité.

**Vote :**

Les recommandations du CFV seront remises au Conseil d'administration dans son ensemble aux effets d'un vote dans le cadre d'une réunion ordinaire du CA.

**Procès-verbaux :**

Les procès-verbaux des réunions et des décisions du Comité seront gardés en format électronique et sur papier aux bureaux de XXXX.

**Durée :**

Il s'agit d'un comité permanent du Conseil d'administration et il demeurera en place par-delà la période de service d'un Conseil d'administration élu.

**Plan d'action et échéancier :**

Le Comité préparera un échéancier annuel d'activités lors de sa première réunion après l'Assemblée générale annuelle.

**Calendrier d'approbation et de révision du mandat :**

<b>Action</b>	<b>Date</b>
Mandat approuvé par le Comité	XXXXX
Mandat approuvé par le Conseil d'administration	XXXXX
Prochaine révision du mandat programmée	XXXXX